

## **DEMAIN LA PÊCHE DE LA PALOURDE SERA ELLE INTERDITE POUR LES PLAISANCIERS ?**

La palourde, coquillage emblématique de nos pêches familiales sur la côte ouest du Cotentin, en Normandie est menacée par la pêche professionnelle.

En 2024, 100 licences ont été attribuées par le comité des pêches à des professionnels Normand, mais aussi à d'autres venant des Hauts de France.

A raison d'un quota autorisé de prélèvement personnel de 20kg par jour, le prélèvement total pourrait vite atteindre les 400 tonnes, pour 200 jours de pêche.

Le problème est que l'autorisation de ce prélèvement est bien supérieure au stock total de coquillages mature, évalué en 2018 à 330 tonnes.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) qui n'a pas réévalué le stock, apporte son soutien inconditionnel à cette profession en les autorisant, à utiliser des vélos électriques non homologués pour transporter leurs sacs de 20kg et des râteaux ressemblant à des fourches à caillou recourbées, interdits aux plaisanciers.

Conscient de l'impact négatif de leur propre activité, ces mêmes professionnels ont proposé la mise en jachère progressive des zones qu'ils auront dévastées.

(Champeaux, Coudeville, Briqueville Brehal Lingreville Agon Blainville et Gouville).

Sachant qu'il faut 4 ans pour qu'une palourde atteigne sa taille réglementaire de 40mm, toutes les zones en jachère seront de fait interdites à la pêche, tant aux professionnels, qu'aux plaisanciers.

Garant de la gestion de la ressource et du bien commun, il est impératif que le Préfet prenne immédiatement les mesures qui s'imposent à la sauvegarde de notre patrimoine naturel, à savoir:

**Un arrêt immédiat de la pêche professionnelle dès que le quota de 150 tonnes récolté sera atteint au cours de l'année, et qu'une étude de l'Ifremer évalue l'état du stock.**

**Signez la pétition avant qu'il ne soit trop tard.**

NOM	PRENOM	LOCALITÉ	SIGNATURE

**A renvoyer à : APAM LE SENEQUET 6 route de la Cuiroterie 50250 DOVILLE**

**Par mail : [apam2050@gmail.com](mailto:apam2050@gmail.com)**